

DÉLIBÉRATION n°1 du CONSEIL MUNICIPAL du 10 septembre 2026**Nombre de conseillers en exercice :** 15**Quorum :** 8**Présents :** 11**Représentés :** 4**Votants :** 15**Date de la convocation :** 5 septembre 2026**Date d'affichage :** 5 septembre 2026**Date de l'affichage du PV :** 17 septembre 2026

Le jeudi dix septembre deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DROUGES, régulièrement convoqué le 5 septembre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DROUGES.

Présents : Patricia MARSOLLIER, Marjorie SCHUER-POIRIER, Michel VIEL, Camille GITEAU, Jean-Claude PIPARD, Patrick VAN DEN EYNDE, Céline HEINRY, Laurent NOËL, Stéphanie MAIGNAN, Anthony CADO et Stéphanie RENAUX.

Absents excusés : Hervé OLIVRY pouvoir à Marjorie SCHUER-POIRIER, Christophe NOUVEL pouvoir à Patricia MARSOLLIER, Sylvie BIGOT pouvoir à Camille GITEAU, Anaïs LE BONZEC pouvoir à Laurent NOËL.

Secrétaire de séance : M. Laurent NOËL

01-09/2026 – CIMETIÈRE – Rétrocession concession B 88 (Nomenclature : 3.1)

Mme le Maire expose que Madame Amélie GENDRY née ROINET, titulaire d'une concession acquise le 24 juin 1988, renouvelée le 26 septembre 2019 pour 15 ans, située Carré B numéro 88 est décédée en août 2026.

Les ayants droits ont souhaité exhumer les corps présents dans cette concession et procéder au transfert desdits corps vers le cimetière de Lalleu (35).

Ils souhaitent donc rétrocéder à la Commune ladite concession.

Le prix de rachat serait de 70,32 € pour tenir compte des années écoulées depuis l'acquisition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de racheter la concession carré B numéro 88 appartenant Mme Amélie GENDRY,
- D'autoriser Mme le Maire de procéder au remboursement du concessionnaire,
- D'autoriser Mme le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme

Le Maire

